

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B119-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B119

OBJET : Promotion du territoire - Achat de prestations de communication dans le cadre du Salon Vivre Côté Sud - Edition 2014

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLÉ Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Thématique : Promotion du Territoire

**Objet : Achat de prestations de communication dans le cadre du salon Vivre Côté Sud - Edition 2014.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé l'achat de prestations de communication au groupe EXPRESS ROULARTA - au titre de l'article 28 du Code des marchés publics à l'occasion du salon de décoration et d'art de vivre « Vivre Côté Sud » pour un montant de 45 600 € TTC à l'identique des 2 dernières années.

Exposé des motifs :

La 16^{ème} édition du Salon Côté Sud se déroulera à Aix-en-Provence du 6 au 9 juin 2014. La Communauté du Pays d'Aix entend renouveler sa participation à cette manifestation dans le cadre d'un achat de prestations de communication.

La Communauté du Pays d'Aix est partenaire privilégiée de cette manifestation depuis son installation à Aix-en-Provence, en 2005.

Avec 20 780 visiteurs pour l'édition 2013 et deux cents exposants répartis sur 10 000 m2, le salon s'attache à exprimer l'alliance des savoir-faire et l'esprit créatif du Sud.

La Communauté du Pays d'Aix entend positionner favorablement son territoire durant ces 4 journées d'exposition autour du thème « Toiles & Voiles » avec différents espaces thématiques : Décors, Talents, Créateurs, Aménagement, Brocante et Saveurs.

Cette manifestation est un fort vecteur de promotion du territoire. Il est donc attendu d'associer l'image de la CPA à ce salon grand public de prestige qui bénéficie d'un accompagnement médiatique important à l'échelon régional et national.

Les prestations négociées dans le cadre du marché avec le Groupe Express Roularta sont :

- Mise à la disposition de la C.P.A. d'un emplacement stratégique de 25 m² – sous tente - au cœur du salon pour présenter aux visiteurs, particuliers, professionnels et journalistes les valeurs attractives du Pays d'Aix. Ce stand sera équipé d'un compteur électrique et de prises. Le prestataire mettra à disposition des cloisons et 2 présentoirs porte-documents.
- Un stand supplémentaire de 12 m² dans l'espace Créateurs, situé sur l'esplanade en haut de la cascade, pour les jeunes créateurs du Pays d'Aix. Ces créateurs devront transmettre au prestataire un dossier de candidature et avoir reçu l'accord du comité de sélection du salon. Le groupe Express Roularta s'engage par ailleurs à apporter son aide technique à l'aménagement du stand et prêter deux présentoirs pour les documents de la CPA.
- Présence rédactionnelle ou publicitaire de la presse écrite appartenant au Groupe Express Roularta. Le prestataire propose également des affichages, de l'achat d'espaces dans les supports incontournables du Sud de la France, une communication on line, des éléments de relations publiques avec des journalistes de presse régionale, radios et télévisions locales.
- Présence de notre logo sur toutes les annonces presse effectuées par le Groupe Express Roularta et un millier d'affiches réparties sur les réseaux d'affichage de la région.

- Des éléments de relations publiques (communiqués de presse, dossier de presse) mais aussi des outils de marketing pour les exposants et les visiteurs (flyers et plan-guides).
- Deux abonnements annuels au magazine « Maisons Côté Sud » pour la CPA.
- Fabrication et installation à l'entrée principale du salon d'un panneau de 60 X 80 cm mettant en valeur la CPA en tant que partenaire privilégié.
- Le prestataire affectera à la Communauté du Pays d'Aix 200 invitations pour 2 personnes, pour une journée et 200 invitations grand public à faire gagner sur le site internet de la CPA.
- Le prestataire organisera un cocktail privatisé le vendredi de 19 h à 21 h et mettra à la disposition de la CPA 300 invitations.

En outre, dans le cadre de sa compétence liée à la collecte des déchets, la CPA s'engage à une assistance logistique et technique par la mise à disposition et l'enlèvement des bennes de tri sélectif.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment son article 28;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

VU l'avis de la Commission Promotion du Territoire en date du 30 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'achat de ces prestations d'un montant de 45 600 € TTC au groupe Express Roularta par voie de marché public répondant aux conditions des articles 28 et 35 II 8 du Code des marchés publics°;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les documents contractuels liés à ce marché ;

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Direction de la Communication – Fonction 023 Nature 611 - qui dispose des crédits suffisants ;

OBJET : Promotion du territoire - Achat de prestations de communication dans le cadre du Salon Vivre Côté Sud - Edition 2014

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV, 2014